

## Résumé de la vérification indépendante de la forêt Hearst – 2019

Ce rapport présente les conclusions de la vérification indépendante de la forêt de Hearst (la « forêt »; permis d'aménagement forestier durable n° 550053) réalisée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd., qui s'appuie sur l'approche fondée sur le risque proposée dans le document *Independent Forest Audit Process and Protocol 2019*. La vérification vise la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2019 et porte sur la mise en œuvre des années 6, 7, 8, 9 et 10 de la phase II du plan de gestion forestière (PGF) 2007-2017, l'élaboration et la mise en œuvre des années 1 et 2 du Plan de prévoyance 2017-2019 et la mise en œuvre du PGF 2009-2029.

La forêt de Hearst est gérée par Hearst Forest Management Inc., conformément au permis d'aménagement forestier durable n° 550053. L'entreprise est exploitée conformément aux conditions d'un contrat de société conclu entre Lecours Lumber Co. Ltd., Columbia Forest Products et Tembec Industries Inc. (aujourd'hui, Rayonier Advanced Materials Canada G.P.). La forêt est située dans le district de Hearst du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, dans la région du Nord-Est. Un comité local de résidents s'occupe de la forêt.

La forêt est certifiée par le Forest Stewardship Council, mais il demeure des problèmes liés aux principes d'engagement et de soutien du système figurant parmi les exigences de l'*Independent Forest Audit Process and Protocol*.

D'importants retards dans le processus de planification d'élaboration du PGF de la forêt de Hearst ont fait en sorte qu'une prolongation de deux ans a été nécessaire pour mener le plan à terme. Par conséquent, un plan de prévoyance (2017-2019) devait accompagner le PGF 2019, qui visait les activités débutant en avril 2019. Nous avons conclu que les cibles du PGF 2019 contribueront à l'atteinte des objectifs du plan ainsi qu'à la durabilité de la forêt.

Les retards dans la préparation du PGF peuvent être attribués à une série de facteurs : problèmes techniques liés à la mise en œuvre du modèle de Woodstock, mise en œuvre des lignes directrices et des directives du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (dont celle du Plan de protection du caribou), différends entre les membres de l'équipe de planification, etc. Le comité directeur et les chefs du ministère des Richesses naturelles et des Forêts et Hearst Forest Management Inc. ont tenté de régler les problèmes et les différends entre les membres de l'équipe de planification, sans grand succès, et ont eu de la difficulté à assurer l'efficacité du processus de planification.

Ce processus de planification défailant envoie d'importants messages que les bureaux principaux, régionaux et de district du ministère des Richesses naturelles et des Forêts

et la direction de Hearst Forest Management Inc. doivent bien comprendre. Il y a des leçons à tirer quant à la mise en œuvre du modèle de Woodstock dans la région du Nord-Est, au rôle du comité directeur dans le processus de planification, à la supervision du personnel technique et professionnel par la direction, à la résolution de problèmes et à la collaboration dans la prise de décision et la résolution de problèmes.

Cette vérification a permis de cerner plusieurs autres problèmes. Pour que l'orientation stratégique à long terme et les objectifs du Plan de protection du caribou soient respectés, le titulaire du permis d'aménagement forestier durable doit veiller à ce que les activités sylvicoles essentielles (préparation du site, soins sylvicoles, etc.) disposent des ressources nécessaires et soient exécutées adéquatement.

La gestion de la coupe doit être améliorée et faire l'objet d'une surveillance.

Les ouvrages de franchissement de cours d'eau sont une source constante de débat et de différends entre Hearst Forest Management Inc. et le bureau de district, ce qui nuit à la mise en œuvre du PGF.

Les bureaux régionaux et de district du ministère des Richesses naturelles et des Forêts n'ont pas entièrement respecté l'orientation du Programme de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole. En tant qu'administrateurs de la forêt responsables de la supervision des investissements sylvicoles, ils doivent mettre en œuvre des mesures de surveillance efficace et produire des rapports détaillés afin que les résultats des études puissent être analysés et intégrés à la planification de la gestion forestière et aux programmes connexes.

Nous avons relevé des points positifs quant à l'exécution du programme de gestion forestière. La superficie reboisée correspond à la superficie récoltée, et nos inspections sur le terrain ont révélé que la densité des espèces visées par les mesures de reboisement (conifères et peuplier) était généralement élevée, tout comme le taux de conformité des opérations forestières. Les ouvrages de franchissement de cours d'eau et le déclassement des chemins ont été bien effectués. Une grande partie des objectifs du PGF ont été atteints, ou des progrès ont été réalisés vers la concrétisation de la vision de gestion forestière à long terme.

L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt de Hearst était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur durant la période visée par la vérification, ainsi qu'aux conditions du permis d'aménagement forestier durable n° 550053, dont Hearst Forest Management Inc. est la titulaire.

La forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable de l'*Independent Forest Audit Process and Protocol 2019* sur lesquels l'évaluation était fondée.